

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 19 juillet 2019

Présents : M Marcel **JACQUIN**, Maire, Président

MM Jacques **ROLLAND**, Daniel **DALLERY**, Jean-Louis **GREAU**, Mara **PHILIP**, Marie-Odile **ROUSSELET**, Sylvain **BOUVIER**, Corinne **DRUHET**, Gisèle **PLAZA**, Lucienne **MARTIN**, Patricia **GUENEAU**, Fabrice **MONNERY** et Rémy **BARGE**

Excusés :

Procurations :

Secrétaire : Marie-Odile **ROUSSELET**

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2019 est approuvé.

Monsieur le Maire rajoute 4 points à l'ordre du jour :

- **Acquisition parcelles cadastrées section B n° 754, 1429 et 1431 - Propriété DONZE**
- **Acquisition parcelle cadastrée section B n°793 - Propriété MARQUES MARTINS**
- **Acquisition parcelles cadastrées section B n° 212, 237 et 243 - Propriété CARRE**
- **Opérations bar/restaurant et boulangerie**

Délibération N°54 : Attribution d'une subvention – AMUZ ET VOUS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à AMUZ ET VOUS une subvention de 12 000,00 euros.

Délibération N°55 : Attribution d'une subvention – Les Z'Arc En Ciel Raid Amazones 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder aux Z'Arc En Ciel Raid Amazones 2019 une subvention de 800,00 euros.

Délibération N°56 : Suppression de la régie de recettes de la bibliothèque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des droits d'entrée et d'autres redevances de la bibliothèque municipale, de l'encaisse prévue pour la gestion de la régie, dont le montant fixé à 76.23 € et ce à compter du 22 juillet 2019.

Délibération N°57 : Construction d'une boulangerie – Marchés de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du choix des entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer avec les entreprises les marchés, pour un montant total de 645 056,85 € HT :

Lot 01 – Terrassements -VRD	PERRIOL TP	152 999,60 € HT
Lot 02 – Gros oeuvre	TORNARE	172 567,06 € HT
Lot 03 – Charpente Couverture Zinguerie	HUGONNARD	40 313,90 € HT
Lot 04 – Etanchéité	DAZY	8 743,49 € HT
Lot 05 – Revêtements de façades	CERTIF	8 000,95 € HT
Lot 06 – Menuiseries extérieures alu Métallerie	HOPE METAL	61 370,29 € HT
Lot 07 – Menuiseries intérieures bois	Menuiseries de l'Ain	9 879,00 € HT
Lot 08 – Plâtrerie - Peinture	SALVI IOSTI	30 850,34 € HT
Lot 09 – Plafonds suspendus	ISOLATION SERVICE	7 096,50 € HT
Lot 10 – Carrelages - Faïences	BERRY	9 440,10 € HT
Lot 11 – Electricité courants faibles	CASELLA	47 077,00 € HT
Lot 12 – Chauffage Ventilation Plomberie	PMB NEOENERGIE	50 722,32 € HT
Lot 13 – Cloisons isothermes	SOPROMECO	45 996,30 € HT

Délibération n°58 : Demande d'aide financière pour le projet de réaménagement et extension des vestiaires du stade M. Donzé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide du Conseil Régional, de la Fédération Française de Football Amateur et de tous les organismes susceptibles de porter le projet de réaménagement et d'extension des vestiaires du stade M. Donzé.

Délibération n°59 : Demande d'aide financière pour le projet d'aménagement du Musée Patrimoine Culture et Traditions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide du Conseil Régional, de la Communauté de Communes, de la chambre d'agriculture, de la fondation Crédit Agricole et d'autres organismes susceptibles de porter le projet d'aménagement du Musée Patrimoine Culture et Traditions.

Délibération N°60 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

- **Décision n°2019/22** du 5/07/2019 : Après publicité et mise en concurrence les travaux, pour la mise en conformité du poste de livraison au Centre International de Rencontres, ont été attribués à l'entreprise S.I.T pour un montant de 33 926,00 € HT.
- **Décision n°2019/23** du 11/07/2019 : Après publicité et mise en concurrence la mission de diagnostic amiante et plomb avant travaux pour les vestiaires du stade, a été attribuée à l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 2 140,00 € HT.
- **Décision n°2019/24** du 17/07/2019 : Après publicité et mise en concurrence le marché, pour la fourniture de repas en liaison chaude pour le centre de loisirs, a été attribué à l'entreprise Résidence Claires Fontaines pour un montant de 19 033,00 € HT/an – reconductible une fois.
- **Décision n°2019/25** du 17/07/2019 : Après publicité et mise en concurrence le contrat collectif, pour la garantie maintien de salaire, a été attribué à La Mutuelle Générale Prévoyance pour un taux de 1.95%.

Délibération n°61 : Acquisition parcelles cadastrées section B n° 754, 1429 et 1431 - Propriété DONZE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B n° 754, 1429 et 1431, d'une contenance d'environ 2 271 m², sises en zone UB, lieu-dit « Au Village », propriété DONZE, au prix de 400 000,00 €, honoraires non compris.

Délibération n°62 : Acquisition parcelle cadastrée section B n° 793 - Propriété MARQUES MARTINS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 793, d'une contenance d'environ 600 m², sise en zone UC, lieu-dit « Au Village », propriété MARQUES MARTINS, au prix de 70 000,00 €, honoraires non compris.

Délibération n°63 : Acquisition parcelles cadastrées section B n° 212, 237 et 243 - Propriété CARRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B n° 212, 237 et 243, d'une contenance d'environ 180 m², sises en zone UB, lieu-dit « Au Village », propriété CARRE, au prix de 1 500,00 €, honoraires non compris.

Délibération n°64 : Opérations bar/restaurant et boulangerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'assujettissement à TVA pour ces deux opérations, dès réception de la présente délibération par le contrôle de légalité.

Les travaux d'aménagement du columbarium au cimetière débuteront fin juillet.

Pour rappel :

- Fête du village le 8 septembre,
- Fête de la batteuse le 22 septembre,
- Concert à la chapelle de Marcilleux le 23 septembre.

La séance est levée à 20h45.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 22 juillet 2019

Le Maire,


Marcel JACQUIN